



# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK  
téléphone 03.28.43.44.45. @ : [siecf@ville-hazebrouck.fr](mailto:siecf@ville-hazebrouck.fr)  
[www.siecf.fr](http://www.siecf.fr)

## COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2016 COMPTE-RENDU des DELIBERATIONS

Le 28 novembre 2016 à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Restaurant scolaire - rue de Wormhout à HERZEELE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

**Date de la convocation : 17 novembre 2016**

**Nombre de Communes adhérentes : 99**

**Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 197**

### **PRESENTS : 106 délégués**

M. Michel PICOTIN	délégué titulaire	ARNEKE
M. Joseph WAVRANT	délégué suppléant	ARNEKE
M. Damien DEKNEUDT	délégué suppléant	BAILLEUL
M. Joël BODDAERT	délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Cédric NEUVILLE	délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Stéphane VERCRUYSSÉ	délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jacques CARON-COTTIN	délégué titulaire	BERGUES
M. Jean-Claude DELDYCKE	délégué titulaire	BERTHEN
M. Jean-Marie BREYER	délégué titulaire	BERTHEN
M. Bruno FOULON	délégué titulaire	BIERNE
M. Jean-Marc LUTIC	délégué suppléant	BIERNE
M. Gery BOGAERT	délégué suppléant	BISSEZEELE
M. Gérard BEAUVOIS	délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Christophe BECUE	délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	délégué titulaire	BOESEGHEN
M. Laurent VANPOUILLE	délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Edouard DELASSUS	délégué titulaire	BORRE
Mme Marie-Claude LERMYTTE	délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Michel DOLLEZ	délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Fabien VANBOSSÉL	délégué titulaire	BUYSSCHEURE
M. Jean-Luc SCHRICKE	délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	délégué titulaire	CAPPELLE-BROUCK
M. Arnauld COUVREUR	délégué titulaire	CAPPELLE-BROUCK
M. Alain JANSSEN	délégué suppléant	CAPPELLE-BROUCK
Mme Pascaline REUMAUX	délégué titulaire	DRINCHAM
Mme Maryline REGNARD	délégué suppléant	DRINCHAM
M. Jean-Paul RYCKEWAERT	délégué titulaire	ESQUELBEQ
M. Philippe MASQUELIER	délégué titulaire	FLETRE
M. Sébastien MONSIMERT	délégué titulaire	FLETRE
M. Serge SOODTS	délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Patrick TALLEU	délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
Mme Yvette VANDENABEELE	délégué titulaire	HARDIFORT
M. Bernard NOWAKOWSKI	délégué titulaire	HARDIFORT
M. Jean-Michel LAROYE	délégué titulaire	HAVERSKERQUE
M. Julien NOEL	délégué titulaire	HAVERSKERQUE
M. Valentin BELLEVAL	délégué titulaire	HAZEBROUCK

M. José NEIRYNCK	délégué titulaire	HERZEELE
M. Stéphane FRANCKE	délégué titulaire	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	délégué titulaire	HOLQUE
M. Jean-Luc CAPPAERT	délégué titulaire	HONDEGHEM
M. Jérôme VERMERSCH	délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Vincent CAPPELAERE	délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Patrick LESCORNEZ	délégué titulaire	HOYMILLE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	délégué titulaire	LA GORGUE
M. Georgy HERCHIN	délégué titulaire	LA GORGUE
M. Michel DELFORGE	délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Henri CARON	délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Denis DECALF	délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	délégué titulaire	LOOBERGHE
Mme Danielle VANMAELE	délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Jean-Pierre LICOUR	délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Patrick DEROUILLERS	délégué titulaire	MERRIS
M. Patrick DURIEZ	délégué titulaire	MERRIS
M. Christian BOUREZ	délégué titulaire	METEREN
M. Jackie ODENT	délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	délégué titulaire	MORBECQUE
M. Sylvain PETITPREZ	délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Pascal CODRON	délégué titulaire	NIEPPE
M. Dominique MARQUIS	délégué titulaire	NIEURLET
M. Thierry DEHONDT-BEDAGUE	délégué titulaire	NOORDPEENE
Mme Stéphanie PORREYE	délégué suppléant	OOST-CAPPEL
M. Christophe VANLERBERGHE	délégué titulaire	PITGAM
M. Denis TOURNANT	délégué titulaire	QUAEDYPRE
M. Jacques HUMEZ	délégué titulaire	RENESECURE
M. Joël DURAFOUR	délégué titulaire	RENESECURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	délégué titulaire	REXPOEDE
M. Jean-Pierre VARLET	délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	délégué suppléant	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Benoit DECROCK	délégué suppléant	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Jean-Pierre BAUDENS	délégué suppléant	SAINT-MOMELIN
Mme Marie-Nöelle MACREL	délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Jean-Pierre LOGEZ	délégué titulaire	SAINT-PIERREBROUCK
M. Patrick DEWINTER	délégué titulaire	SAINT-PIERREBROUCK
Mme Marie-Madeleine CAMPAGNE	délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Dominique VAESKEN	délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Patrick WAYMEL	délégué titulaire	SERCUS
M. Christian BECUWE	délégué titulaire	SOCX
M. Alain SCHABAILLE	délégué titulaire	STEENE
M. François PARESYS	délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Bruno WULLEPUT	délégué titulaire	STEENWERCK
M. Claude FRENOIS	délégué suppléant	STEENWERCK
M. Pierre THIEFFRY	délégué titulaire	STRAZEELE
M. Bernard BEUN	délégué titulaire	TERDEGHEM
M. Louis BALLOY	délégué titulaire	TERDEGHEM
M. Patrick DELALLEAU	délégué titulaire	THIENNES
M. Jean-Luc LAURENT	délégué suppléant	THIENNES
M. Alain NOEL	délégué titulaire	UXEM
M. Benoit DUBUS	délégué titulaire	VIEUX BERQUIN
M. Jean-Marie GHEKIERE	délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Charles GALLIEZ	délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Michel AVEZ	délégué titulaire	WALLON-CAPPEL
M. Guy HERMEL	délégué suppléant	WARHEM
M. Daniel DESCHODT	délégué titulaire	WATTEN
M. Jean-Noël PENEZ	délégué titulaire	WATTEN
Mme Laurence BARROIS	déléguée titulaire	WEMAERS CAPPEL
M. Bruno BYACHE	délégué titulaire	WEST-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	délégué titulaire	WINNEZEELE
M. Philippe PERRIN	délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Francis LEVIEZ	délégué titulaire	WYLDER
M. Franck RICHARD	délégué titulaire	ZEGERSCAPPEL

M. Daniel MINNE  
M. Stéphane LIEVIN  
Mme Nelly STAELEN

délégué titulaire  
délégué titulaire  
délégué titulaire

ZERMEZEELE  
ZERMEZEELE  
ZUYTPEENE

## **POUVOIRS : 5**

M. Jean KASPRZYK, délégué titulaire de BERGUES a donné pouvoir à Jacques CARON-COTTIN  
M. Bernard DEBAECKER, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à Michel DECOOL  
M. Jacques HERMANT, délégué titulaire de LYNDE a donné pouvoir à Valentin BELLEVAL  
Mme Elizabeth BOULET, délégué titulaire de METEREN a donné pouvoir à Christian BOUREZ  
M. Eric SMAL, délégué titulaire de WALLON-CAPPEL a donné pouvoir à Michel AVEZ

## **VOTANTS : 111**

M. Alain JANSSEN délégué suppléant de CAPPELLE-BROUCK assistait également à la réunion.

**Secrétaire de séance : M Valentin BELLEVAL**

---

## **ORDRE DU JOUR**

### **- Approbation du compte rendu de la séance précédente**

#### **- Administration générale :**

→ Appel à projet pour de nouveaux Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) lancé par le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer

FAIRE DE LA FLANDRE UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

→ Avis le départ du SDIS du CD659

#### **- Finances publiques**

→ décision modificative

→ autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017

#### **- Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité**

→ Convention Article 8 (travaux effacement et enfouissement des lignes électriques) pour 2017 et 2018

→ Programme prévisionnel des travaux Article 8 pour l'année 2017

#### **- Autorité organisatrice de la distribution publique de gaz**

→ Renouvellement de la convention SIECF/ GRDF pour le raccordement des bâtiments au gaz naturel (années 2017 et 2018)

#### **- Eclairage public**

→ Modalités de financements des projets

→ Programme prévisionnel 2017

→ Convention avec le CCHF et la CCFI pour l'éclairage public des zones d'activités et les feux tricolores

#### **- Informations sur les décisions**

#### **- Point sur le marché d'achat d'énergie**

#### **- Questions diverses**

## Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

## Délibération n° 2016/45 - Administration générale : Appel à projet pour de nouveaux Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) lancé par le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer - FAIRE DE LA FLANDRE UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

### Exposé et proposition :

Depuis sa création le Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre (SIECF) exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Depuis 2000, il exerce également la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz. Le SIECF a pris conscience très rapidement des problématiques liées aux économies d'énergie notamment chez les publics les plus précaires. Le SIECF a donc créé dès 2008, un service de lutte contre la précarité énergétique en Flandre. Depuis 2014, le SIECF s'est engagé dans une politique volontariste de réduction des consommations énergétiques en Flandre, par le biais notamment du recrutement d'un conseiller en énergie et par la mise en place d'un appel à projet 'maîtrise de la demande en énergie' (MDE). En outre, depuis 2015, le SIECF a mis en place une instance de gouvernance de la transition énergétique en Flandre par le biais d'une commission transition énergétique. Enfin le SIECF a lancé par délibération du 12 septembre 2016, une étude de planification/programmation énergétique (EPE) avec le soutien de l'ADEME. Cette année 2016 est donc l'année durant laquelle l'EPE est initiée, nouvelle étape clé dans la planification énergétique territoriale qui aboutira à la définition d'une stratégie approfondie sur les réseaux et au renforcement des actions de maîtrise de la demande en énergie initiées par le précédent biais du programme MDE.

Pour valoriser et dynamiser les actions entreprises sur la thématique énergie-climat en Flandre, le SIECF, avec le soutien de Messieurs Jean-Pierre Decool et Jean-Pierre Allossery, Députés, souhaite répondre, en partenariat avec l'ensemble des collectivités du territoire, à l'appel à projet national "Territoire à énergie positive pour la croissance verte". Cet appel à projet est porté par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et vise à favoriser les actions ayant un caractère innovant et ambitieux sur le plan écologique et énergétique

Dans ce cadre, les axes prioritaires fixés par le Ministère sont :

- développement des véhicules propres
- éclairage public économe
- nature en ville

De manière générale, les actions s'inscrivant dans l'une des 6 thématiques ci-après peuvent être présentées dans le cadre du projet TEPCV :

- la réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public ;
- la diminution des émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports ;
- le développement de l'économie circulaire et la gestion durable des déchets ;
- la production des énergies renouvelables locales ;
- la préservation de la biodiversité, la promotion des paysages et de l'urbanisme durable ;
- le développement de l'éducation à l'environnement et de l'éco-citoyenneté.

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser M le Président à déposer un dossier TEPCV en Flandre dans le cadre de l'appel à projet du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, pour le compte du SIECF et de l'ensemble des collectivités du territoire,
- d'autoriser M le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande

### **Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **Délibération n° 2016/46 - Finances Publiques : Décision Modificative N° 2 (Rapport de M Cleenewerck -Vice-Président chargé des finances)**

### **Exposé et proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter la décision modification n° 2 telle qu'annexée.

### **Adoption**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **Délibération n° 2016/47 - Finances Publiques : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017 (Rapport de M Cleenewerck -Vice-Président chargé des finances)**

### **Exposé et proposition :**

Dans le cas où le budget d'une Collectivité Territoriale n'est pas adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L 1612-1 du Code des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de cette Collectivité :

- de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;
- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;
- jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits d'investissement ouverts par anticipation du vote du budget sont le tableau en annexe.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

## CREDITS D'INVESTISSEMENT 2017 OUVERTS PAR ANTICIPATION

		POUR MÉMOIRE BUDGET/DM 2016	CREDITS 2017 OUVERTS PAR ANTICIPATION
041	Opérations patrimoniales à l'intérieur de la section	500000,00	125000,00
20	Immobilisations incorporelles	101500,00	25375,00
204	Subventions d'équipement versées	1546009,90	386502,48
21	Immobilisations corporelles	2985630,10	746407,53
23	Immobilisations en cours	65312,61	16328,15
27	Autres immobilisations financières	30,00	7,50
020	Dépenses imprévues (investissement)	10000,00	2500,00
45..	Opération pour compte de tiers	613721,17	153430,29
		5822203,78	1455550,95

### Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## Délibération n° 2016/48 - Administration générale Avis sur la désaffiliation du SDIS du CDG59

### Exposé et proposition :

L'Assemblée est invitée à émettre un avis sur la désaffiliation du SDIS du CDG59 au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### Adoption

Par 94 voix pour, 5 contre, 12 abstentions, le Comité syndical émet un avis favorable au départ du SDIS du CDG 59 au 01/01/2017.

## Délibération n° 2016/49 - Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité - Convention Article 8 (travaux effacement et enfouissement des lignes électriques) pour 2017 et 2018

### Exposé et proposition :

Dans le cadre de l'article 8 du cahier des charges de la concession, ENEDIS (ERDF) met en place un fond en partenariat avec le SIECF pour réaliser des travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux électriques. Il est prévu que les modalités et les montants soient revus périodiquement par le biais de la signature d'une convention entre ENEDIS (ERDF) et le SIECF. L'actuelle convention signée pour 2 années (2015 et 2016) arrive à échéance prochainement, elle prévoyait un fond de concours ENEDIS de 200 000 € annuels bonifiés de 10% (soit 20 000€) si 50% des travaux concernent des réseaux en fils nus.

ENEDIS propose de signer une nouvelle convention pour les années 2017 et 2018, avec un montant de fond de concours versé par ENEDIS de 200 000 € annuel bonifiés de 20% (soit 40 000 €) si 50% des travaux concernent des réseaux en fils nus.

Le Comité est invité à valider cette proposition et à autoriser le Président à signer la convention avec ENEDIS pour le programme article 8 - 2017 et 2018, selon les modalités exposées ci-dessus.

### Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité

## **Délibération n° 2016/50 - Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité - Programme prévisionnel des travaux Article 8 pour l'année 2017**

### Exposé et proposition :

Pour l'année 2017, dans le cadre de la rédaction de l'article 8 de la Concession avec ENEDIS (ERDF) et de la convention, les travaux d'effacement et d'enfouissement sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage ENEDIS.

Pour le financement du programme 2017, le SIECF s'appuie sur :

▫ ENEDIS : participation de 200 000 € (pour un montant de travaux de 500 000 €) majorée de 40 000 € (si la longueur de dépose des fils nus est supérieur à 50 % de la longueur totale des réseaux concernés)

▫ Communes demandeuses : participation de 20 à 30 % du montant HT des travaux sur le réseau électrique basse tension

→ 20% si le chantier comporte de la dépose de fils nus et/ou si le chantier se situe en périmètre classé (Monument historique inscrit ou classé, ZPPAUP,...)

→ 30% dans les autres cas

Les chantiers prévus pour 2017 s'établissent selon le tableau prévisionnel ci-joint.

Le Comité syndical est invité à valider le programme prévisionnel tel qu'exposé dans la présente délibération et dans le tableau en annexe. Les Communes seront ensuite consultées sur le choix définitif de réaliser ou non les travaux. Le programme Article 8/2017 définitif sera soumis à délibération lors d'une prochaine réunion de Comité syndical.

### Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité

## **Délibération n° 2016/51 - Autorité organisatrice de la distribution publique de gaz - Renouvellement de la convention SIECF/ GRDF pour le raccordement des bâtiments au gaz naturel (années 2017 et 2018)**

### Exposé et proposition :

Dans le cadre de la réalisation des actions en faveur du développement durable dans le domaine de l'énergie, le SIECF et GrDF ont souhaité s'engager à participer, à travers une convention, à la maîtrise de l'énergie dans le souci commun de concourir à l'aménagement durable du territoire de la concession de distribution de gaz naturel accordée par le SIECF à GrDF.

La convention signée fin 2014 (pour les années 2015 et 2016) a pour but l'atteinte des objectifs du Grenelle de l'Environnement, vise à aider le SIECF dans l'étude et la promotion de solutions gaz naturel performantes dans les bâtiments (hors bâtiments des particuliers) sur le territoire du SIECF.

Le SIECF et GrDF se sont donnés pour objectifs :

- l'accès au gaz naturel et le raccordement au réseau d'installations à convertir,
- et pour s'inscrire dans les objectifs du Grenelle, la promotion de solutions thermiques innovantes et durablement performantes associant Gaz Naturel et Energies Renouvelables.

L'offre de GrDF consiste à accompagner le SIECF en terme de conseil énergétique sur :

- le patrimoine immobilier des collectivités desservies en gaz, sur le territoire du SIECF
- leurs projets de constructions neuves

La convention signée fin 2014 pour deux années (2015 et 2016) arrive à son terme et il s'avère souhaitable de pouvoir la renouveler.

Il est demandé au Comité syndical d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention de partenariat avec GrDF, pour une durée de 2 ans à compter du 1er janvier 2017.

### **Adoption**

La proposition est adoptée à l'unanimité

## **Délibération n° 2016/52 - Eclairage public – Convention pour les projets du programme 2016**

### **Exposé et proposition :**

Par délibération en date du 20 octobre 2015, le Comité a validé le principe du financement des travaux d'investissement en éclairage public.

Dans le cadre de la compétence éclairage public, le SIECF a sollicité et obtenu des services de l'Etat une subvention pour le programme 2016, dans le cadre du FSIL (Fond de Soutien à l'Investissement Local) aussi il convient désormais d'autoriser le Président du SIECF à signer les conventions de participations avec les communes. Les communes ont la possibilité de budgétiser ou fiscaliser leur participation, avec un étalement sur 5 ans maximum.

### **Adoption**

*Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence éclairage public, ne prennent pas part au vote.*

La proposition est adoptée à l'unanimité

## **Délibération n° 2016/53 - Eclairage public - Programme prévisionnel 2017**

### **Exposé et proposition :**

Dans le cadre de la compétence éclairage public, un certain nombre de chantiers ont été identifiés pour une inscription au programme 2017. Ces chantiers figurent dans le tableau en annexe.

Les modalités de participation restent identiques à celles prévues en 2016 (délibération du 20 octobre 2015).

Le Comité syndical est invité à valider le programme prévisionnel tel qu'exposé dans le tableau en annexe. Les Communes seront ensuite consultées sur le choix définitif de réaliser ou non les travaux.

Le programme 2017 définitif sera soumis à délibération lors d'une prochaine réunion de Comité syndical.

### **Adoption**

*Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence éclairage public, ne prennent pas part au vote.*



La proposition est adoptée à l'unanimité

## Délibération n° 2016/54 - Eclairage public - Convention avec la CCFI pour l'éclairage public des zones d'activités (Rapport de M Belleval - Premier Vice-Président)

### Exposé et proposition :

Considérant que le SIECF est propriétaire des réseaux de gaz et d'électricité sur son territoire et exerce la compétence télécommunications numérique et qu'en cela il réalise ou fait réaliser, tous les ans, d'importants travaux, qui pourraient utilement être groupés avec des travaux sur les réseaux d'éclairage public,  
Considérant que le SIECF assure la compétence éclairage public pour une très grande majorité des communes du territoire, selon ses statuts :

#### *4 - Compétence « éclairage public »*

- a- Installations et réseaux d'éclairage extérieur fonctionnel ou d'ambiance de l'ensemble des rues, quais, places, parcs et jardins, squares, parcs de stationnement de plein air, et voix ouvertes à la circulation publique,*
- b- Installations et réseaux d'éclairage extérieur de mise en valeur du patrimoine bâti (édifices publics, monuments, ...) et végétal,*
- c- Installations et réseaux de signalisation lumineuse (feux de circulation implantés et utilisés de façon permanente sur les routes pour réglementer la circulation des véhicules ou la traversée des chaussées par les piétons).*

Considérant en parallèle que la Communauté de Communes dispose de compétences en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et de voirie,

Considérant que pour la sécurité des usagers et la bonne gestion des deniers publics, il convient d'uniformiser les procédures en matière d'éclairage public en Flandre,

Il apparaît opportun de créer une entente entre le SIECF, et la CC afin de contribuer à l'entretien, la rénovation, la modernisation et l'extension de l'éclairage public en Flandre dans les zones d'activités et de développement économique de la CC, ainsi que pour les travaux d'entretien, de modernisation et/ ou de création d'installations et réseaux de signalisation lumineuse le long des voiries CC.

C'est la raison pour laquelle le SIECF et la CC souhaitent avoir recours au mécanisme de l'entente, défini aux articles L 5221-1 et L 5221-2 du CGCT code général des collectivités territoriales. L'entente permet une coopération intercommunale et constitue un moyen de mutualisation basé sur la conclusion d'une convention.

### Adoption

*Les délégués des communes qui n'adhèrent pas à la compétence éclairage public, ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Comité approuve la création de cette entente et autorise le Président à signer l'ensemble des documents y afférents.

## Délibération n° 2016/55 - Administration générale - Informations sur les décisions

En application de la délibération du Comité en date du 5 mai 2014, le Président rend compte des décisions du Président et du Bureau du SIECF.

	Nature	Objet
BUREAU SYNDICAL DU 14 NOVEMBRE 2016	Marchés publics	Attribution du Marché de l'Etude de Planification/Programmation Energétique (EPE)
DECISION DU PRESIDENT	Marchés publics	Attribution des marchés subséquents travaux éclairage public selon récapitulatif ci-joint
DECISION DU PRESIDENT	Marchés publics	Attribution du marché d'assurances

Le comité prend acte

## Délibération n° 2016/56 - Compétence télécommunications / numérique Motion

A l'unanimité,

Les délégués du SIECF

- souhaitent que la priorité du déploiement de la fibre soit donnée aux Zones d'activités et aux zones de développement économique dès 2017/2018

- souhaitent que la technologie par radio soit abandonnée au plus vite car elle ne donne pas des résultats satisfaisants pour les habitants et les entreprises des territoires concernés

- souhaitent qu'une solution alternative soit proposée à **cette technologie radio dans les meilleurs délais** (fibre ou montée en débit) et cela dans un souci d'équité territoriale

### Questions diverses

Monsieur Decool donne des précisions sur :

**\* le déploiement du compteur LINKY :**

- Le déploiement du compteur débute en Flandre

- Le SIECF a organisé une réunion d'information le 13/06/2016 à Watten

- Le compteur LINKY du bâtiment SIECF sera installé mercredi 1er décembre

- Equipe technique mandatée par ENEDIS de 19 poseurs dont 5 personnes sont en réinsertion (anciennement allocataires RSA)

Précisions juridiques téléchargeables sur le site du SIECF :

<http://www.siecf.fr/fr/actualite/3652/presentation-compteurs-communicants-watten>

**\* le déploiement du numérique**

Notamment en ce qui concerne la montée en débit (Chantiers en cours et à venir)

Monsieur Baudens, Vice-Président donne des précisions sur le marché d'achat d'énergie et notamment le lot Gaz propane. Renseignements auprès de M Baudens (Vice-Président) et Mme Isabelle Baude.

Deux délégués du SIECF indiquent que durant l'épisode tempétueux du week précédent, ils ont constaté des coupures électriques de longue durée (notamment élevage porcin, et wateringues). Monsieur Decool précise que des explications vont être demandées auprès d'ENEDIS.

La séance est levée.

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus**

**Le Secrétaire de séance,**

**Valentin BELLEVAL,**

**Le Président du SIECF,**

**Michel DECOOL,**

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication*